

Matin météorologique. Washington, 3 janvier.—Indications pour la Louisiane et le Mississippi.—Temps beau, plus chaud; vent variable.

LE PROCES DU PANAMA.

TROISIEME AUDIENCE.

ARTON.

Sans se départir de son calme, en parlant de Rigaut, Arton dit: "M. Rigaut prétend qu'il ne me reconnaissait pas! Mais voyons, on me dit tout le temps que je suis très intelligent, très astucieux; mais s'il en est ainsi, est-ce que j'aurais été assez naïf pour inscrire sur mon carnet un député avec lequel il eût été facile de montrer que je n'avais jamais eu aucune relation? J'en fréquentais assez pour n'être pas embarrassé et surtout ne pas risquer l'objection que me fait M. Rigaut."

"Comment donc se fait-il que son nom figure sur la liste de Souligoux, qui est d'accord avec la mention de mon carnet? Si cela n'est pas vrai, M. Rigaut est bien malchanceux. "Rigaut.—Mais comment se fait-il que je figure sur cette liste pour 15,000 francs? "J'aurais donc touché d'abord 12,000 francs, puis 15,000 francs et encore 6,000, parce qu'il y a un chèque de 6,000! "Et pourquoi? Quel est donc l'actif que j'aurais exercé pour recevoir pareille rémunération. "J'ai reconnu que je connaissais Souligoux. Je le reconnais encore. Mais je ne lui connais que comme journaliste scientifique, et je l'ai considéré alors comme un galant homme. Mais c'est tout. Jamais, jamais il n'a été question d'argent entre nous."

M. Laisant.

Le président.—Monsieur Laisant, vous savez qu'Arton affirme que vous avez reçu 30,000 francs de lui et que vous avez également touché de Souligoux. Connaissez-vous Arton?

M. Laisant.—Très agrippé, empoigné immédiatement Arton, qu'il ne cessera pas d'investir pendant toute la durée de son long interrogatoire.

"En avril 1888, je fus accosté au Palais Bourbon par un monsieur qui me demanda s'il n'y avait pas d'indiscrétion à me demander qu'elles étaient mes dispositions au regard de la loi projetée sur l'émission.

"Il se donnait comme ingénieur de la Compagnie. Je lui répondis qu'il n'y avait pas la moindre indiscrétion, et que je voterai la loi dans les conditions où elle se présentait maintenant. Je lui dis, d'ailleurs, que je n'avais guère confiance dans l'achèvement du canal. Il me répondit que j'avais tort, que le canal s'achèverait, qu'il venait de Panama et qu'il avait pu s'en convaincre.

"Il ajouta qu'il m'enverrait des documents. Et, en effet, je reçus une brochure que tout le monde a pu lire à cette époque. Là se bornent mes relations avec Arton. Je ne l'ai pas revu, ou, du moins, s'il m'a accosté par hasard dans les passages, je n'en ai pas gardé le souvenir. Je n'ai pas même eu de rapports avec lui alors qu'il était administrateur de la Presse. Ce qu'a dit Arton constitue donc un abominable mensonge. Il mentait quand il se donnait à moi comme

ingénieur; il mentait quand il me disait revenir de Panama. Cet homme ment comme les autres respirent. "D'—L'accusation dit: "Vous avez voté contre la prise en considération, et cependant vous avez voté le projet de loi." R. Je constate d'abord que, dans la procédure, on indique la date du 24 mars comme étant celle du vote de la prise en considération. Or, il est surprenant qu'on agisse avec une pareille légèreté dans une procédure criminelle. "Ce n'est pas le 24 mars, mais le 26, que le projet a été pris en considération. Or, ce jour-là, j'ai une pièce qui en fait foi—Je débarquais à Oran, où j'allais prendre part au congrès pour l'avancement des sciences. J'ajoute que, si j'avais été présent, j'aurais voté contre la prise en considération. Et j'affirme que, plus tard en votant le projet, je ne me suis pas mis en contradiction avec le vote qu'on m'a fait émettre. "Pendant cette explication, Arton qui s'est retourné du côté de M. Laisant, la tête appuyée sur les bras droit, fixe son contradicteur en souriant. "Le président invite M. Laisant à s'expliquer au sujet de la présence de son nom sur la liste Souligoux. "Laisant.—J'aurais touché 35,000 francs de Souligoux et il résulte des déclarations d'Arton que lorsque Souligoux lui aurait demandé de l'argent pour moi, il se serait écrié: "Sapristi! Mais je lui ai déjà donné! Il se serait pourtant exécuté. Eh bien! est-ce que cela est vraisemblable? Arton serait-il homme à payer deux fois! "La vérité, c'est que je n'ai même pas vu Souligoux pendant cette période. Du reste, Souligoux a été interrogé sur ce point par M. Espinas; il a formellement déclaré qu'il ne m'avait rien remis et que je ne lui avais jamais rien demandé. "Le président.—Il a été également établi que ce n'était pas lui qui a inscrit votre nom sur le chèque, qu'il a acquitté. Tout cela est exact. Mais l'accusation dit: Souligoux a pris la fuite au moment où Arton a été arrêté, et il est certain, l'expertise ne laisse aucun doute sur ce point, que la liste de lui-même votre nom figure est bien de sa main. "Laisant.—Je ne puis rien dire de plus complet que ce que j'ai dit tout à l'heure. Du reste, cette explication peut-on donner des hiéroglyphes écrits sur un carnet? "Tenez, j'ai sur moi un carnet où j'ai noté: "Léonard, 2427". Si l'on me fouillait, on trouverait le carnet et on pourrait en conclure que je lui ai remis 2,426 francs pour faire son réquisitoire. (Rires.) "Je vous livre tout de suite mon secret: cela veut dire simplement que j'ai voulu me rappeler ainsi l'erreur de date commise par M. Léonard en plaçant au 24 mars la prise en considération, alors qu'elle n'a eu lieu que le 26. "Je ne puis vraiment pas être responsable des mentions que M. Souligoux, dans un but que je n'ai pas à rechercher, a pu faire figurer sur sa liste. "Ponqu'il cet homme a-t-il fait cela? Je l'ignore. "D. M. Charavay, expert, a déclaré que l'inscription de votre nom sur les talons de chèques répondant au chiffre mentionné à votre nomination, sur la liste était de la main de Souligoux. "R. Je ne trouve aucune explication. "Le président.—Arton, maintenez-vous vos déclarations? "Arton.—Je persiste dans mes affirmations absolument. J'ai

—Son nom? —Elle ne l'a pas donné? —Jeune? —Assez? —Jolie? —Oh! —C'était une exclamation convaincue! —Fais entrer, ordonna le patron. —Les dames jeunes et jolies n'attendent jamais. —C'est la règle dans les administrations. —C'était aussi celle de l'honorable maison Fribourg, Huchard et Cie. —Thérèse parut. —Le bossu se piquait d'être connaisseur. —Lorsque la comtesse releva sa voilette, il eut un frisson de plaisir. —Veuillez vous asseoir, madame, dit-il avec empressement. A qui ai-je l'honneur de parler? —Je suis la comtesse de Bussey. —Bussey La Presle? —Oui, monsieur. —La veuve du comte qui pardonnez-moi, madame, de raviver un souvenir douloureux? —est mort des suites d'un accident de chasse? —Oui, monsieur. —J'ai eu l'honneur d'entendre souvent parler de lui. —C'était un homme de la plus haute distinction... et qui faisait un bien énorme autour de lui. —Le bossu n'en avait qu'une idée

bien confuse, mais ce sont des éloges qui font toujours plaisir, même quand ils n'ont pas le moindre fondement. —Thérèse ne répondit pas. —Voudriez-vous avoir la bonté de m'expliquer en quoi je puis vous être utile, reprit le bossu de l'air le plus compatissant. —Voici, dont il s'agit. Vous avez été chargé pour le comte de mon premier mari, M. Jean Redon, aujourd'hui en Amérique, de rechercher une enfant, une petite fille, disparue avec sa nourrice, une Bretonne. —Nommée Yvonne Tréguen... —En effet, monsieur. Ces recherches n'ont pas abouti? —Par suite d'une véritable fatalité, madame la comtesse. Cette Bretonne est demeurée introuvable! —Vous comprendrez, monsieur, à quel point j'en suis désolée... Je soupais l'enfant en Amérique avec son père, M. Redon... je dois tout vous expliquer, monsieur, sous le sceau du secret... —Nous sommes de véritables coiffeuses, madame la comtesse, et ce cabinet est un tombeau. —Cet enfant est ma fille, monsieur. —Fribourg pensa: —Pas la peine de le dire... Je le savais, ma biche. —A la suite de graves dissentiments avec mon mari, alors employé dans un ministère, dissensions provoquées, par ma

fante, il me quitta brusquement. J'avais deux filles toutes jeunes... L'aînée s'appelle Jeanne... Elle a suivi son père... La seconde, Raymonde, est restée en France... Je l'ignorais... Ce n'est que depuis quelques jours que j'ai appris de la bouche même de M. Redon que vous avez dû voir à son passage à Paris. —En effet, madame la comtesse, mais un instant seulement... Je dois vous dire d'ailleurs, en confiance, qu'il nous a paru accepter comme un fait définitif l'impossibilité de retrouver cette enfant, et sans beaucoup d'émotion. —Mon mari ne saurait avoir pour elle la même tendresse que moi et les mêmes regrets de sa perte... déclara vivement Thérèse. Moi, je veux la revoir, la retrouver, savoir ce qu'elle est devenue... Vous me comprenez, n'est-ce pas?... Je suis sa mère!... Je le veux, entendez-vous... Il faut révéler!... J'aimerez mieux la savoir morte que disparue, livrée à la misère, peut-être, à une foule de souffrances ou de dangers... Il faut que vous retrouviez l'enfant ou sa tombe... Il est impossible qu'on n'abandonne pas, en déposant tout ce qui sera nécessaire... La France n'est pas si grande et il n'est pas besoin d'un temps si long pour la parcourir d'un bout à l'autre et dans tous les sens... Je sacrifierai tout ce que vous me demande-

rez!... Tout!... Le visédo que le bossu avait à la place du cœur battit un peu plus vite. —Une lueur de convoitise éclaira un instant son visage sardonien. —Qu'y avait-il besoin de spéculer sur des mines d'or hypothétiques, quand on en avait de si riches sous la main, sans sortir de ce Paris où tant de passions s'agitent! —Le dossier "Suzanne" commençait à produire son effet. —Et ce n'était qu'un début! —Je dois vous dire, madame la comtesse, déclara Fribourg avec son habile franchise, que j'ai déjà entendu ce langage, moins vif certainement, moins passionné peut-être, mais tout aussi affirmatif, et j'y a un instant... —Ici?... —Oui, madame la comtesse, là où vous êtes... —M. de Bordes, n'est-ce pas? —Je ne manque pas à mon devoir professionnel en vous confirmant ce que vous ne pouvez ignorer. —Je connais sans sa démarche... Elle a été concertée entre nous. A la suite des révélations de mon premier mari au sujet de ma fille, dont je n'avais pas entendu parler depuis tant d'années et que je croyais en sûreté sous la sauvegarde de M. Redon, nous avons été avertis par lui et l'autre... J'ai vu M. de Bordes

et il m'a promis de faire tout ce qui serait en son pouvoir... Peut-être aurais-je pu me dispenser de vous voir, car je connais la loyauté du marquis, sa générosité, mais... —Vous êtes mère, madame la comtesse, et votre inquiétude s'explique si naturellement!... Ce solédat de Fribourg prononça ce petit bout de phrase avec une sensibilité exquise. —Les jeunes premiers ne sont pas fabriqués d'ordinaire sur son modèle. —C'est factieux. —Le maître fourbe aurait obtenu de beaux succès sur les planches. —Il ajouta du ton le plus insinuant: —Et vous avez cru stimuler vous-même votre zèle! Comme je vous comprends! —Que se soit un secret entre nous, reprit Thérèse. Je désire qu'on n'égotisme rien... Fribourg observa timidement. —Il est inutile cependant... —Sans doute, il est inutile de prodigier... mais pensez donc à vos inquiétudes, à mes angoisses... à mes soucis. Depuis que j'ai appris cette fatale nouvelle, je n'ai plus un instant de repos. Je me demande où est cette malheureuse enfant, si elle est morte ou vivante, honnête ou non... Si pensée m'absorbe, me torture... Vous vous mettez à l'ouvrage, n'est-ce pas?

—Sans aucun délai, madame. Je l'ai promis à M. de Bordes. —Je vous en supplie à mon tour!... —Eh! tenait dans sa main gantée une enveloppe qui intriguait prodigieusement ce petit gnome malhaisant. —Il se demandait ce qu'il pouvait contenir. —Il la regarda avec convoitise. Elle l'avança, avec une certaine réserve, jusqu'à son bureau, en disant: —Il y a là vingt mille francs... Prenez-les... comme acompte sur les frais... —Mais, madame... —Non, non; je ne me refusez pas!... Qu'importe dépense ne vous arrête... Le maître fourbe pensait: —Sois tranquille, ma chérie; on n'oubliera pas tes recommandations. —Il jubilait. —Enfin la manne pleuvait sur l'honorable association Fribourg, Huchard et Cie. —Les sept vaches grasses allaient succéder aux sept vaches maigres. —Puisque vous l'exigez, dit-il, en allongeant ses doigts crochus sur le trésor; mais nous avons l'habitude de faire les avances, surtout quand il s'agit de clients si importants, aussi notablement solvables, madame la comtesse... et c'est peu dire... Thérèse s'était levée. —Ainsi vous me promettez?...

dit elle. —Je voudrais vous rassurer complètement... mais l'effort présente des difficultés... Le temps qui s'est écoulé à la payette de cette Bretonne, ne nous a pas permis de nous débarrasser de son obscurité... avec de grands efforts. —Je compte sur vous à sur votre activité... sur votre expérience! —Nous n'avons l'impression... —Mettez! Vous n'avez rien à me demander de plus? —Non, madame. —D'ailleurs, je me tendrai à votre disposition... Si vous avez à m'écrire, Hotel de Bussey, rue de la Harpe, 10. —L'attentement, madame la comtesse. —Un revoir, monsieur. —Du courage, madame la comtesse, et espérez!... Thérèse souriait. —Le petit Samuel était d'une onction véritablement sacerdotale. —Il élevait ses fonctions à des hauteurs extraordinaires. —A continuer

Strop calant de Mme Wistlow Ce sera un usage pendant plus de CINQUANTE ANS par des MILLIONS DE FRANÇAIS pour leurs ENFANTS EN DENTITION. C'est un SUCCÈS PARFAIT. LE CALME L'ENFANT AMOULI SES ENFERMES SOULAGE LES DOULEURS DE TÊTE LES COLIQUES, c'est le meilleur remède que la nature ait voulu donner aux enfants dans le monde entier. Supplément à l'usage de ce calmant de Mme Wistlow. — Ne prenez pas d'autre. Vingt-cinq ans la bouteille.

L'AFFAIRE DREYFUS.



Le Commandant ESTERHAZY.

L'instruction et le huis-clos.

Le "Courrier du Soir" dit avoir acquis la certitude que le commandant Esterhazy sera traduit devant un conseil de guerre, conformément à sa demande et aux conclusions du commissaire instructeur.

"Ainsi qu'on l'a déjà dit, le conseil de guerre sera réuni entre le 5 et le 25 janvier.

"Quant à la question du huis-clos, ajoute le "Courrier du Soir", elle n'a pas encore été examinée, même à titre éventuel.

"Mais les informations laissent supposer que, si l'on invoquait des considérations de l'ordre extérieur pour appliquer une mesure contre laquelle proteste le sentiment public, avide d'une lumière définitive, des assurances pourraient venir de l'étranger, donnant au gouvernement toute liberté de faire juger, cette fois, portes ouvertes.

"On sait, en effet, que l'affaire Dreyfus-Esterhazy, abstraction faite du mouvement d'opinion manifesté par Guillaume II quand il se vit mettre en cause dans des conditions au moins désavantageuses, ne compte pour rien dans les préoccupations de l'Allemagne.

"La chancellerie de Berlin serait, au contraire, disposée à demander, dans les formes appropriées, que le verdict soit un grand fait et fixe enfin l'opinion européenne sur le rôle joué à tort sans les voisins d'outre-Rhin—à leurs agents du service de renseignements, à leurs représentants en France et aux personnalités les plus hautes de l'empire.

"Le bordereau. —L'Echo de Paris dit que les précédentes conclusions des experts à propos du bordereau auraient été confirmées par les nouveaux experts, ceux-ci déclarant que l'auteur du bordereau était servi pour sa confection de plusieurs centures.

"Les lettres Esterhazy. —Le "Libre Parole" publie l'information suivante, dont l'importance n'échappera à personne: —On sait, dit notre confrère, que les fameuses lettres adressées par le commandant Esterhazy à la comtesse de Boulangère ont été soumises à une expertise des plus soignées par le commandant Ravary.

"Nous apprenons d'une source sûre le résultat de cette expertise. —MM. les experts avaient été unanimes dans leurs conclusions à reconnaître que la plupart des phrases, celles qui étaient les plus compromettantes, ont été écrites dans des lettres de toutes pièces.

"La preuve irréfutable serait que l'homme dont on s'est servi pour falsifier cette correspondance est de l'encre fraîche, et que l'opération du faux remonte à dix-huit mois au maximum.

"Or, les lettres du commandant Esterhazy ont été écrites il y a

une quinzaine d'années puis qu'elles datent de 1882 et 1883.

"Ce n'est plus cette fois l'effondrement du syndicat Dreyfus, c'est sa mise en accusation et sa comparution en cour d'assises, pour crime de faux et usage de faux, qui s'impose immédiatement après le dépôt du rapport du commandant Ravary."

AU SENAT.

Les tombeaux de Voltaire et de Rousseau.

M. Blois, demandant ces jours-ci des explications sur l'ouverture des tombeaux de Voltaire et de Rousseau au Panthéon, a dit:

Des assistants ont mis leurs mains dans le cercueil et ont essayé de prendre les ossements. Cette profanation a soulevé de nombreuses protestations. A un journal dit: "C'est à dégoûter de devenir grand homme."

Je crains que pareils outrages ne puissent être adressés plus tard aux restes de nos héros.

Si cela s'est produit, c'est que l'on a distribué trop d'entrées. Il fallait nommer une commission de 15 à 20 membres dont le procès-verbal aurait été communiqué à la presse.

Je demande donc au ministre, dit M. de Blois, quels pouvoirs avait la commission, si elle avait le droit de faire des invitations et par quelle entremise. J'espère que sa réponse donnera satisfaction à tous ceux qui, comme moi, ont été blessés dans le profond respect qu'ils ont pour les morts.

M. Rambaud conteste la profanation dont se plaint M. de Blois et déclare que la recherche avait un caractère particulier, nécessaire par un légende, non en 1841, qui était curieuse dans la presse française et dont les libéraux se sont emparés. Il était y a vingt ans, et c'est dans ce langage que l'émotion s'est formée.

L'architecte du Panthéon, M. Lenoir, a dit qu'il n'avait pas vu de sarcophages de Voltaire et de Rousseau. C'est le sénateur, M. de Bouscuyer, qui a dit qu'il avait vu ces sarcophages.

Les recherches de samedi ont amené ce résultat de prouver que les restes de Voltaire et de Rousseau n'ont jamais subi aucune profanation. Le Panthéon, de tout temps, a bien gardé les restes qui lui étaient confiés.

L'honorable comte de Blois a expliqué que la cérémonie n'a pas été faite avec les précautions voulues. Il proteste contre l'assimilation entre les soldats tués en défendant la patrie et les écrivains de la Prusse. Interruption.

Elovez si vous voulez, un monument de marbre sur les restes de Voltaire, dit-il, mais n'oubliez pas d'y inscrire qu'il a été l'insulteur de Jeanne d'Arc.

M. Hamel dépose alors un projet de résolution tendant à l'achèvement des tombeaux de Voltaire et de Rousseau.

L'orateur donne lecture de son projet de résolution. Il ajoute que la dépense ne sera pas très élevée, car un de ses anciens collègues a offert le marbre nécessaire pour la construction.

Le ministre des beaux-arts répond qu'il existe un programme des monuments à élever aux grands hommes et que, dès hier, il a donné l'ordre à l'architecte du Panthéon d'y comprendre les tombeaux de Voltaire et de Rousseau.

L'urgence est déclarée, par 206 voix contre 29, sur la proposition de M. Hamel.

La séance est levée et la prochaine séance fixée au jeudi suivant.

La Naisepareille d'Ayer arrête les débâcles dégoûtantes des catarrhes aortéens et guérit la maladie.

THEATRES.

Théâtre St-Charles.

Etonnants, les Américains. Ils vous annoncent une pièce qui a été jouée l'an dernier, ou durant plusieurs saisons; vous croyez que c'est la même et que vous allez y retrouver les scènes que vous connaissez déjà? Erreur. Ils visent, avant tout, à la nouveauté. Ils tournent et retournent la pièce en tous sens. Ils y introduisent des spectacles, des chants, des danses. Après un moment de désappointement, vous partez. Vous croyez, vous vous amusez, et vous finissez par applaudir.

Et voilà comment, le "Père Profane" actuel, qui n'a plus guère de l'ancien, devient une nouveauté qui fait fureur, tant que les Américains n'ont pas pu en faire quelque chose de mieux.

Des assistants ont mis leurs mains dans le cercueil et ont essayé de prendre les ossements. Cette profanation a soulevé de nombreuses protestations. A un journal dit: "C'est à dégoûter de devenir grand homme."

Je crains que pareils outrages ne puissent être adressés plus tard aux restes de nos héros.

Si cela s'est produit, c'est que l'on a distribué trop d'entrées. Il fallait nommer une commission de 15 à 20 membres dont le procès-verbal aurait été communiqué à la presse.

Je demande donc au ministre, dit M. de Blois, quels pouvoirs avait la commission, si elle avait le droit de faire des invitations et par quelle entremise. J'espère que sa réponse donnera satisfaction à tous ceux qui, comme moi, ont été blessés dans le profond respect qu'ils ont pour les morts.

M. Rambaud conteste la profanation dont se plaint M. de Blois et déclare que la recherche avait un caractère particulier, nécessaire par un légende, non en 1841, qui était curieuse dans la presse française et dont les libéraux se sont emparés. Il était y a vingt ans, et c'est dans ce langage que l'émotion s'est formée.

L'architecte du Panthéon, M. Lenoir, a dit qu'il n'avait pas vu de sarcophages de Voltaire et de Rousseau. C'est le sénateur, M. de Bouscuyer, qui a dit qu'il avait vu ces sarcophages.

Les recherches de samedi ont amené ce résultat de prouver que les restes de Voltaire et de Rousseau n'ont jamais subi aucune profanation. Le Panthéon, de tout temps, a bien gardé les restes qui lui étaient confiés.

L'honorable comte de Blois a expliqué que la cérémonie n'a pas été faite avec les précautions voulues. Il proteste contre l'assimilation entre les soldats tués en défendant la patrie et les écrivains de la Prusse. Interruption.

Elovez si vous voulez, un monument de marbre sur les restes de Voltaire, dit-il, mais n'oubliez pas d'y inscrire qu'il a été l'insulteur de Jeanne d'Arc.

M. Hamel dépose alors un projet de résolution tendant à l'achèvement des tombeaux de Voltaire et de Rousseau.

L'orateur donne lecture de son projet de résolution. Il ajoute que la dépense ne sera pas très élevée, car un de ses anciens collègues a offert le marbre nécessaire pour la construction.

Le ministre des beaux-arts répond qu'il existe un programme des monuments à élever aux grands hommes et que, dès hier, il a donné l'ordre à l'architecte du Panthéon d'y comprendre les tombeaux de Voltaire et de Rousseau.

L'urgence est déclarée, par 206 voix contre 29, sur la proposition de M. Hamel.

La séance est levée et la prochaine séance fixée au jeudi suivant.

La Naisepareille d'Ayer arrête les débâcles dégoûtantes des catarrhes aortéens et guérit la maladie.

Certaines scènes de cette pièce attireront certainement la foule, jusqu'à samedi soir.